

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00836
Numéro SIREN : 478 846 058
Nom ou dénomination : 2G PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2019 sous le numéro de dépôt 12621

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/12621

Déposant :

Nom/dénomination : 2G PARTICIPATIONS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 478 846 058

N° gestion : 2004 B 00836



1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 1 2					
Adresse de l'entreprise : 1 CLOS DAME GILLE		Durée de l'exercice précédent : 1 2					
77340 PONTAULT COMBAULT							
Numéro SIRET : 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2			Néant <input type="checkbox"/>				
			Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 8				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL		Capital souscrit non appelé					
		Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	25 178	25 178	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	191 400	191 400	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI					
TOTAL (II)	BJ	BK	216 578	216 578			
ACTIF CIRCULANT STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Créances et comptes rattachés (3)*	BX	BY	13 716	13 716	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 471 197	1 471 197	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Values mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	192	192	
DIVERS		Disponibilités	CF	CG	5 981	5 981	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
		TOTAL (III)	CJ	CK	1 491 085	1 491 085	
		Comptes de régularisation		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Pertes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écarts de conversion actif *	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO			LA	1 707 663	1 707 663	
Renvois : (I) Dont droit au bail		Part à moins d'un an de amortissements financiers nets		CP		(2) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété		Immobilisations		Stocks :		Créances :	

EBP Informatique 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 138.000)	DA	138 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EI)	DG			
	Report à nouveau	DH	439 628		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39 774		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	630 002		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	828 994		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 987		
	Dettes fiscales et sociales	DY	103 495		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte regul.	Autres dettes	EA	134 185		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 077 661			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 707 663			
RENVUIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 077 661			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et C.C.P.	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EBP Informatique 2019



Désignation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS**

Néant

		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	108 841	FB	FC	108 841	
	Production vendue	} biens *	FD		FE	FF	
			} services *	FG	203 000	FI	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		311 841	FK	FL	311 841
	Production stockée *				FM	(14 000)	
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	23 588	
	Autres produits (1) (11)				FQ	18	
	Total des produits d'exploitation (2) (1)				FR	321 447	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	108 831	
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	19 056	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 614	
	Salaires et traitements *				FY	110 985	
	Charges sociales (10)				FZ	65 712	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	} Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA		
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)				GE	1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	306 199		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)				GG	15 248		
opérations en compte	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	3		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	3		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	109		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	109		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(106)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)				GW	15 142		

(REVENUS - voir tableau n° 2052) - Des explications concernent certains chiffres sans doubles chers la mention n° 2052



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	66	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	66	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	398	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (8) (VIII)			HH	398	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(332)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			IJ		(IX)	
Impôts sur les bénéfices *			IK		(X)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			IL		321 516	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			IM		281 742	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	39 774	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			IO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		IP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	
	(6 ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	23 588
	(10)	Dont consommations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A5		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise		2G PARTICIPATIONS				Neant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Revalorisation légale des immobilisations par suite de la prise en compte de la plus-value latente	
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	25 178	DF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	DI
	Constructions	Sur sol propre	Dont composés	J9		KJ	DK
		Sur sol d'autrui	Dont composés	M1		KM	DL
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont composés	M2		KP	DM
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont composés	M3		KS	DN
	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	DO
	Matériel de transport *					KY	DP
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	DQ
	Emballages récupérables et divers †					LE	DR
	Immobilisations corporelles en cours					LU	DS
	Avances et acomptes					LV	DT
	TOTAL III					LN	DU
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M
Autres participations			8U	191 400	8V	8J	
Autres titres immobilisés			IP		IR	8K	
Prêts et autres immobilisations financières			IF		IU	8L	
TOTAL IV			IQ	191 400	IR	8M	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	216 578	OJ	8N

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale des immobilisations par suite de la prise en compte de la plus-value latente	
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	25 178	1W	1X
CORPORELLES	Terrains			IP		IX		LY	1Z
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	1C
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	1D
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			IS		MG		MH	1E
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MI	1F
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers		IU		MM		MN	1G
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	1H
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MI	1I
	Emballages récupérables et divers			IX		MV		MW	1J
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	1K
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	1L
	TOTAL III			IV		NG		NI	1M
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			EZ		OU		M7
Autres participations			IO		OX	191 400	OY	OZ	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2L		2F	2G	
TOTAL IV			I3		2J	191 400	2I	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	216 578	OL	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

EBF Informatique 2019



[Signature]

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3	1	1	2	2	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2G PARTICIPATIONS Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations <small>1</small>	Augmentation du montant des amortissements <small>2</small>	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) <small>3</small>	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) <small>1</small>	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) <small>4</small>		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RAFFAÏCHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019



Désignation de l'entreprise **2G PARTICIPATIONS**

Néant

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN		UP		UQ		UR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						RE-PRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel			Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements TOTAL I	V0	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		N9		N10		N11		N12		N13
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		R10		R11		R12
	Inst. gales, agenc. et am. de const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2
	Emballages recap. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	N1					N11						N12
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU	NV
Total général non dérogatoire (NP + NQ + NR)	NW					NY						NZ
CADRE C		Total général dérogatoire (NS - NT + NU) Total général non dérogatoire (NW - NY)										

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

EBP Informatique 2019



Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2019

Désignation de l'entreprise 2G PARTICIPATIONS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	
		6E	6F	6G	
		6J	6K	6L	
		6M	6N	6O	
		6P	6Q	6R	
	Sur stocks et en cours	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	7C	7D		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052



[Signature]

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS						Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ÉCHÉANCE IMMOBILISÉE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ÉCHÉANCE CIRCULANTE	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	CX	13 716		13 716		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	102 014		102 014	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	125		125	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	1 368 900		1 368 900		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	158		158		
	Charges constatées d'avance	VS					
TOTALS		VT	1 484 912	VU	1 484 912	VV	
REMOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 987		10 987		
Personnel et comptes rattachés		8C	10 451		10 451		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 545		21 545		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 326		8 326		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	892 167		892 167		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	134 185		134 185		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTALS		VY	1 077 661	VZ	1 077 661		
REMOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2019



[Signature]

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2018	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises à l'IR) ou des associés de sociétés				WA	39 774
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligée (ci-dessous))				WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du C.G.I.)				WF	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WI	
Amendes et pénalités				WI	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					(24 964)
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	
Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses (extension D) DONT		Intérêts excédentaires		SU	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 208 C)		SX	
		Zones d'entreprises		SW	
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afferent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
				TOTAL I	14 810
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					
Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
		- imposées au taux de 0 %			
		- imposées au taux de 19 %			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
		- imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	
Produit net des actions et parts d'intérêts :					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					
Majoration d'amortissement *					
Dépenses nouvelles effectuées (entreprises en difficulté et autres)		Frais de prise en compte (art. 206)		L2	
Période de construction hors C.I.E. (art. 206)		Société d'investissement immobilier (art. 206)		K3	
Z.I.E. (art. 206 et 207 A)		Passeport d'emploi à renouveler (art. 206 bis)		LF	
Régime d'abattement à l'exportation (art. 206 bis)		Zone de production rurale (art. 206 bis)		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	
		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		Z1	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	10 423
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	10 423

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

L'État - France métropolitaine - 2019



[Signature]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 1

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

Libellé

Montant

Exp. Informatique 2019



1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WJ	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

ERP Informatique 2019



[Signature]

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	428 341	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	11 286		Dividendes	ZF						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	439 628		Report à nouveau	ZG			439 628			
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		
										TOTAL II		
										439 628		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pas en location pour une durée > 6 mois) JS										XQ	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	970
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	18 086
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	19 056
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	320
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	1 294
	Total du poste correspondant à la ligne 1X du tableau n° 2052										YX	1 614
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	42 880
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	555
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *										ØB	105 166
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro de centre agréé * NP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC				
	Groupe: résultat d'ensemble JD		(31 564)		Plus-values à 15%		IN	Plus-values à 0%		JO		
			Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JII	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

EBP Informatique 2019

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



[Signature]

Désignation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS** Neant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	Description	Signe	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-value taxable à 19% (11)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19% (14)

(A) (B) (C)
(Ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI.



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **2G PARTICIPATIONS**

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.
 Gains nets retenus de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ①.
 Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI) ②.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à débiter à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	A 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à débiter à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EBP Informatique 2019



[Signature]

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2019

Formulaire - Déclaration
article 333 du Code
général des Impôts

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise : 2G PARTICIPATIONS					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5		
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2019



[Signature]

16

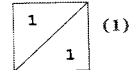
1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise: SAS 2G PARTICIPATIONS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	311 841
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	311 841
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	18
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	(14 000)
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	(13 982)
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	108 831
Variation négative des stocks		OQ	14 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	19 056
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	141 888
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			155 970
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	155 970
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	311 841
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		EY	
Période de référence		HX	
Date de cessation		GY	/ /
		GZ	/ /
		HR	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

EFP Informatique 2019



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE [3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8]

N° SIRET

[4 | 7 | 8 | 8 | 4 | 6 | 0 | 5 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [2G PARTICIPATIONS]

ADRESSE (voie) [1 CLOS DAME GILLE]

CODE POSTAL [77340]

VILLE [PONTAULT COMBAULT]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [MR] Nom patronymique [LE MANCO] Prénom(s) [GILLES]
 Nom marital [] % de détention [50.00] Nb de parts ou actions [50]
 Naissance : Date [19/10/1965] N° Département [75] Commune [PARIS] Pays [FR]
 Adresse : N° [39 BIS] Voie [CHEMIN DES VIGNES]
 Code Postal [94440] Commune [SANTENY] Pays [FR]

Titre (2) [MR] Nom patronymique [MARCHAL] Prénom(s) [GILLES]
 Nom marital [] % de détention [50.00] Nb de parts ou actions [50]
 Naissance : Date [20/12/1970] N° Département [75] Commune [PARIS] Pays [FR]
 Adresse : N° [1] Voie [CLOS DAME GILLE]
 Code Postal [77340] Commune [PONTAULT COMBAULT] Pays [FR]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

N° 2059-F-SD - ISDNCL



[Handwritten signature]

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 7 8 8 4 6 0 5 8 0 0 0 1 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2G PARTICIPATIONS

ADRESSE (voie) 1 CLOS DAME GILLE

CODE POSTAL 77340

VILLE PONTAULT COMBAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

16

Forme juridique **SARL** Dénomination **DP1 PONTAULT**
 N° SIREN (si société établie en France) 4 8 4 0 6 8 3 9 0 % de détention 100.00
 Adresse : N° 47 Voie AVENUE CHARLES ROUXEL
 Code Postal 77340 Commune PONTAULT COMBAULT Pays FR

Forme juridique **SARL** Dénomination **DP2 MELUN**
 N° SIREN (si société établie en France) 4 9 2 0 3 5 7 8 7 % de détention 100.00
 Adresse : N° 41 Voie AVENUE THIERS
 Code Postal 77000 Commune MELUN Pays FR

Forme juridique **SARL** Dénomination **DP4 SUCY**
 N° SIREN (si société établie en France) 4 9 8 5 5 5 7 8 8 % de détention 100.00
 Adresse : N° 209 Voie RUE DE BOISSY
 Code Postal 94370 Commune SUCY EN BRIE Pays FR

Forme juridique **SARL** Dénomination **SB COMBS LA VILLE**
 N° SIREN (si société établie en France) 5 1 3 6 4 0 0 4 5 % de détention 100.00
 Adresse : N° Voie PLACE DE L'AN 2000
 Code Postal 77380 Commune COMBS LA VILLE Pays FR

Forme juridique **SARL** Dénomination **DPH3 TORCY**
 N° SIREN (si société établie en France) 5 1 3 4 2 4 2 1 8 % de détention 100.00
 Adresse : N° 7 Voie AVENUE JACQUES PREVERT
 Code Postal 77200 Commune TORCY Pays FR

Forme juridique **SARL** Dénomination **DPH1 CHAMPIGNY**
 N° SIREN (si société établie en France) 5 0 3 1 2 7 6 0 7 % de détention 100.00
 Adresse : N° 107 Voie AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
 Code Postal 94500 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays FR

Forme juridique **SARL** Dénomination **DPH2 MEAUX**
 N° SIREN (si société établie en France) 5 0 4 7 1 5 3 2 7 % de détention 100.00
 Adresse : N° 31 Voie RUE DU COMMANDANT BERGE
 Code Postal 77100 Commune MEAUX Pays FR

Forme juridique **SARL** Dénomination **DP5 CHENNEVIERES**
 N° SIREN (si société établie en France) 5 2 8 1 8 1 5 4 8 % de détention 100.00
 Adresse : N° 23 Voie ROUTE DE LALIBERATION
 Code Postal 94430 Commune CHENNEVIERES SUR MARNE Pays FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotée chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

BBP Informatique 2019



Handwritten signature

Filiales et participations

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital de la société)



Extension 1

Forme juridique	SARL	Dénomination	DP6 LAGNY	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	5 2 9 1 3 6 1 8 1 1				
Adresse :	N° 117	Voie	RUE SAINT DENIS	Pays	FR
	Code Postal 77	Commune	LAGNY SUR MARNE		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP3 STE GENEVIEVE DES BOIS	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 2 0 8 0 9 2 1 4				
Adresse :	N° 138	Voie	ROUTE DE CORBEIL	Pays	FR
	Code Postal 91360	Commune	VILLEMORISSON SUR ORGE		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP7 SANTENY	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	5 3 7 9 7 5 1 7 9				
Adresse :	N° 14	Voie	ROUTE NATIONALE 19	Pays	FR
	Code Postal 94440	Commune	SANTENY		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP8 YERRES	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	7 8 9 2 6 1 6 1 0 1 9				
Adresse :	N° 3	Voie	AVENUE DE LA RESISTANCE	Pays	FR
	Code Postal 91330	Commune	YERRES		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP9 ROISSY EN BRIE	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 0 5 0 8 9 6 6				
Adresse :	N° 31	Voie	AVENUE DU GENERAL LECLERC	Pays	FR
	Code Postal 77690	Commune	ROISSY EN BRIE		
Forme juridique	SARL	Dénomination	DP10 BRIE COMTE ROBERT	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 3 3 6 1 6 1 1 5 6				
Adresse :	N° 16	Voie	RUE DE LA CHAUSSEE	Pays	FR
	Code Postal 77170	Commune	BRIE COMTE ROBERT		
Forme juridique	SARL	Dénomination	2G RESTAURATION	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 5 0 2 5 2 9 1 9				
Adresse :	N° 1	Voie	CLOS DAME GILLE	Pays	FR
	Code Postal 77340	Commune	PONTAULT COMBAULT		
Forme juridique	SARL	Dénomination	F2G	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 4 6 0 1 8 3 5				
Adresse :	N° 1	Voie	CLOS DAME GILLE	Pays	FR
	Code Postal 77340	Commune	PONTAULT COMBAULT		
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune			

EBP Informatique 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-joints en bas à droite de cette même case.



M. G.

2G PARTICIPATIONS
SAS au capital de 138 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

Le 28 juin 2019, à 17 heures, au siège social,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Marchal président de la société 2G Participations.

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur L'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2018**;
- Approbation de ces comptes et rapport;
- Quitus à la Gérance;
- Affectation des résultats;
- Questions diverses.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) arrêtés au 31 décembre 2018;
- Le rapport de gestion de la Gérance;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la Loi ont été remis aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux. L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président donne lecture du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close, et le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa



de l'article L. 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2018**, tels qui lui sont présentés par la Gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat bénéficiaire** s'élevant à la somme de **39 774 Euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comme suit :

Réserve légale :	1 200 €
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	38 574 €
Total	39 774 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée rappelle que son gérant, Monsieur Gilles Marchal, ne perçoit aucune rémunération au titre du mandat de gérance.
Il est rappelé que les frais de missions et de représentation lui sont remboursés sur pièces justificatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités prévues par la loi auprès du Registre du Commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



2G PARTICIPATIONS
SARL au capital de 126 000€

Siège: 1 Clos Dame Gille
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS Melun : 478 846 058

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

Chers Associés,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévues par la Loi qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

1/ RESULTATS

Chiffre d'affaires H.T.	311 841 €
Résultat de l'exercice :	
Bénéfice net comptable	39 774 €
Perte	-

2/ COMMENTAIRES

En sa qualité de société holding, tête du groupe qu'elle compose avec ses filiales, la SAS 2G Participations assume un double rôle, d'une part de société animatrice du groupe, dont elle définit les priorités stratégiques et les axes de développement tout en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant et, d'autre part, de prestataires de services administratifs et organisationnels au bénéfice de ses filiales.

La refacturation des ses services a généré un chiffre affaire de 203 000€. Par ailleurs, elle a négocié des contrats d'assurances pour l'ensemble du groupe et cette refacturation génère un chiffre d affaire de 108 841€.

PROPOSITION D'AFFECTATION

Réserve légale :	1 200€
Réserves réglementées :	-
Dividendes :	-
Autres réserves :	-
Report à nouveau	38 574€



MOUVEMENTS DES PARTICIPATIONS PENDANT L'EXERCICE

Néant

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

PERIMETRE DU GROUPE 2G PARTICIPATIONS

SOCIETE	SIRET ETABLISSEMENT	DETENTION	
		DIRECTE	INDIRECTE
2G PARTICIPATION	478 846 058 00012	mère	
DP1 PONTAULT	484 068 390 000 18	100%	
DP2 MELUN	492 035 787 000 18	100%	
DP3	492 080 924 000 29	100%	
DP4 SUCY	498 555 788 000 13	100%	
DP5 CHENNEVIERES	528 181 548 000 17	100%	
DP6 LAGNY	529 136 681 00010	100%	
DP7 SANTENY	537 975 179 000 12	100%	
DP8 YERRES	789 261 609 00018	100%	
DP9 ROISSY EN BRIE	830 508 966 00017	100%	
DP10 BRIE COMTE ROBERT	833 366 156 00010	100%	
DPH1 CHAMPIGNY	503 127 607 000 11	100%	
DPH2 MEAUX	504 715 327 000 12	100%	
DPH3 TORCY	513 424 218 000 16	100%	
SO BEAUTY COMBS LA VILLE	513 640 045 000 11	100%	

DIVIDENDES

Aucune distribution de dividende ne sera effectuée.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le compte courant ouvert au nom de M. MARCHAL Gilles, Gérant associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde nul. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Le compte courant ouvert au nom de M. LE MANCQ Gilles, associé, présentait, à la clôture de l'exercice, un solde créditeur de 18 000€. Ce compte n'a pas été rémunéré.

Les conventions de trésorerie signées avec les filiales et participations sont maintenues.

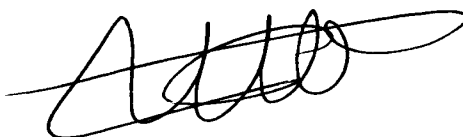
Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales et participations sont maintenues.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts dans le développement de la prise de participations.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.



MODE DE PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles et vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

A Pontault,
Le 28 mai 2019

La Gérance